



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 8247

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'entretien du réseau ferroviaire national. Dans sa dernière communication de juillet 2012 sur ce sujet, la Cour des comptes préconise d'assurer l'émulation du futur gestionnaire unique d'infrastructure par un contrat de performance exigeant en matière d'objectifs de résultats, de maîtrise des coûts et de gains de productivité, et dont la mise en œuvre serait vérifiée par des audits extérieurs et assortie de mécanismes d'intéressement suffisamment motivants. Il lui demande si le Gouvernement compte mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

La réforme du système ferroviaire, annoncée le 30 octobre 2012, est organisée autour de quatre objectifs majeurs dont celui de la restauration des conditions d'un équilibre économique de long terme pour le système ferroviaire. Concernant ce volet, l'État conclura avec le gestionnaire d'infrastructure unifié un contrat pluriannuel qui permettra de maîtriser l'évolution des coûts et donc celle de l'endettement du système. De plus, les synergies liées à la constitution d'un grand pôle ferroviaire public rendront possibles des gains substantiels de performance pour offrir aux usagers du transport ferroviaire le meilleur service au meilleur coût. Ainsi, la productivité sur le domaine de l'entretien et du renouvellement du réseau passera de 0,8 à 1,5 % après cette unification, conformément aux engagements pris début 2012 par les conseils d'administration des deux établissements publics RFF et SNCF.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8247

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5896

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 632